



Foire Exposition
de La Chapelle des Marais



Le Comité d'Organisation de la Foire Exposition et la Municipalité de la Chapelle des Marais ont le plaisir de vous convier à la :

**40^{ème} FOIRE EXPOSITION
de
LA CHAPELLE DES MARAIS**

Dates

24 – 25 et 26 avril 2026.

C'est avec un immense plaisir que je vous accueillerai à cette nouvelle édition de notre Foire Exposition, véritable institution locale depuis maintenant 40 ans. Cet événement, devenu incontournable dans le paysage économique et social de notre région, attire chaque année près de 8 000 visiteurs, curieux et enthousiastes à l'idée de découvrir les richesses de notre territoire.

Pour cette édition 2026, nous avons souhaité aller encore plus loin en élargissant notre offre autour de thématiques d'avenir : énergies renouvelables, écologie, nature et environnement seront au cœur de cette Foire, en écho aux attentes de notre époque.

Durant ces trois jours, plus d'une centaine d'exposants – artisans, entrepreneurs, créateurs mettront en lumière leur savoir-faire et leur passion dans des domaines aussi variés que les métiers d'art, la gastronomie, le tourisme, l'ameublement, l'automobile, l'aménagement extérieur ou encore la motoculture. Une belle vitrine de la vitalité économique locale et régionale !

Dans un contexte où chacun est appelé à faire preuve de résilience et d'innovation, cette foire est aussi un témoignage fort de la dynamique associative, de la créativité locale et de notre capacité collective à entreprendre.

Je souhaite à tous nos exposants des échanges fructueux et enrichissants, et à nos visiteurs de vivre une expérience conviviale, riche en découvertes et en rencontres.

Les inscriptions sont désormais ouvertes. Toute l'équipe organisatrice se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous accueillir dans les meilleures conditions.

Temps forts de la Foire 2026 :

- **vendredi 24 avril** : 14h00 – 19h00 | Ouverture au public
 - 17h30 : Inauguration officielle, discours et cocktail
- **samedi 25 avril** : 10h00 – 19h00 | Ouverture au public
- **dimanche 26 avril** : 10h00 – 19h00 | Ouverture au public

Nous vous attendons nombreux pour faire de cette **40^{ème} édition** un moment fort de partage, de valorisation et de fête.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet :

www.foire-exposition-chapelle-des-marais.fr

Le président du Comité de Foire
Yannick BROUSSARD



Foire Exposition
de La Chapelle des Marais

TARIFS 2026

Ces tarifs sont TTC et comprennent :

- La location du stand intérieur ou de l'emplacement extérieur
- Le branchement électrique
- Le gardiennage de nuit
- Les annonces sonores publicitaires durant la Foire

IMPORTANT : aucune fixation au sol ainsi que sur les cloisons ne sera autorisée

DESIGNATION	TARIFS
EMPLACEMENTS INTERIEURS (Halls)	
STANDS SOUS HALLS	Avec cloisons – électricité comprise
<ul style="list-style-type: none">• stand 3m x 3m• stand 3m x 3m avec angle• stand 6m x 3m• stand 6m x 3m avec angle	<ul style="list-style-type: none">340.00 € T.T.C.490.00 € T.T.C.590.00 € T.T.C.655.00 € T.T.C.
VITICULTEUR-RECOLTANT (DEGUSTATION)	
<ul style="list-style-type: none">• 3m x 3m• 3m x 3m avec angle• 6m x 3m• 6m x 3m avec angle	<ul style="list-style-type: none">450.00 € T.T.C.620.00 € T.T.C.675.00 € T.T.C.790.00 € T.T.C.
EMPLACEMENTS EXTERIEURS	
VITICULTEUR-RECOLTANT (DEGUSTATION)	350.00 € T.T.C.
EXPOSANT AUTOMOBILES (max. 12 véhicules)	550.00 € T.T.C.
EMPLACEMENTS	
<ul style="list-style-type: none">• Forfait 25 m² minimum• le m² suppl. de 26m² à 99m²• le m² suppl. de 100m² à 200m²	<ul style="list-style-type: none">180.00 € T.T.C.5.50 €/m² T.T.C.3.50 €/m² T.T.C.
SERVICE (sur réservation)	
<ul style="list-style-type: none">• Forfait déchargement 1h00 (élévateur 2T.)• Forfait rechargement 1h00 (élévateur 2T.)	<ul style="list-style-type: none">50.00 € T.T.C.50.00 € T.T.C.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Mme GICQUIAUD Alexandra - **06.78.15.53.64** - mail : foireexpositioncdm@gmail.com
Mme GELARD Isabelle - **06.32.52.24.23**

Complexe Sportif de La Perrière - RD33 44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

Exemplaire à retourner

**40^{ème} FOIRE EXPOSITION
DE LA CHAPELLE DES MARAIS
les 24-25 & 26 AVRIL 2026.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

(voir tarif ci-joint)

<p>Entreprise</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<p>Adresse.....</p> <p>.....</p>		
<p style="text-align: right;">Nature des produits exposés</p> <p>.....</p>		
Quantité	Désignation	Montant
.....	<p>EN INTERIEUR</p> <p>STAND sous Halls de m x m</p> <p>Avec cloisons Sans cloisons</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec 1 façade • en angle T.T.C. T.T.C.
.....	<p>VITICULTEUR - RECOLTANT (DEGUSTATION)</p> <p>3 m x 3 m</p> <p>3 m x 3 m avec angle</p> <p>6 m x 3 m</p> <p>6 m x 3 m avec angle</p> T.T.C. T.T.C. T.T.C. T.T.C.
.....	<p>EN EXTERIEUR</p> <p>VITICULTEUR-RECOLTANT (DEGUSTATION)</p> <p>EXPOSANT AUTOMOBILE (max. 12 véhicules)</p> <p>EMPLACEMENT</p> <p>Forfait 25.m² 180.00 €</p> <p>Le m² suppl. de 26m² à 99m² 5.50 €</p> <p>Le m² suppl. de 100m² à 200m² 3.50 €</p> T.T.C. T.T.C. T.T.C. T.T.C. T.T.C. T.T.C. T.T.C.
.....	<p>SERVICE (sur réservation)</p> <p>Forfait déchargement 1H. (élévateur 2T) 50.00 €</p> <p>Forfait rechargement 1H. (élévateur 2T) 50.00 €</p> T.T.C. T.T.C.
Montant Total =	 T.T.C.

PAIEMENT :

- O** 2 chèques seront établis à l'ordre de Foire Exposition de La Chapelle des Marais, 1^{er} encaissement 1^{er} février 2026, 2nd encaissement 1^{er} avril 2026.
- O** virement bancaire RIB 10278 36064 00011646002 13 – IBAN FR76 1027 8360 6400 0116 4600 213 CMCIFR2A

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs et conditions générales.

A le

Cachet et signature de l'exposant

RESERVATION à retourner accompagnée des 2 chèques ou virement bancaire.

Adresse Postale : Comité de Foire – Mme GICQUIAUD Alexandra –
51 Rue de La Brière – 44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

FICHE TECHNIQUE

Organisateurs

Comité d'Organisation de la Foire Exposition avec la participation de la Mairie de La Chapelle des Marais

Contacts

Alexandra GICQUIAUD – 06.78.15.53.64
Isabelle GELARD – 06.32.52.24.23

Lieu

Complexe Sportif de la Perrière -RD33
44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

Dates

Vendredi	24 AVRIL 2026
Samedi	25 AVRIL 2026
Dimanche	26 AVRIL 2026

Horaires

Ouverture de la foire au public : **vendredi 24 AVRIL à 14h00**

Inauguration le vendredi 24 AVRIL à 17h30

Horaires d'ouverture de la foire : **le vendredi 14h00 à 19h00, le samedi 10h00 à 19h00 et dimanche 10h00 à 19h00.**

Stands

Les stands sont composés de modules de **9m² minimum**, le prix comprend la location, le branchement électrique, le gardiennage de nuit et les annonces sonores publicitaires pendant la Foire.

Installations

Les stands pourront être **mis en place à partir du mercredi 22 AVRIL 2026** (gardiennage assuré à partir du jeudi soir).

Les opérations de **montage et de nettoyage** devront être terminées **le jeudi 23 AVRIL 2026 à 18h00 impérativement**

Les démontages et déménagements pourront se faire le **dimanche 26 AVRIL 2026 à partir de 19h00** et terminés au plus tard **le lundi 27 AVRIL 2026 à 12h00 impérativement**.

Gardiennage

Le gardiennage sera assuré toutes les nuits par une société de surveillance spécialisée, du jeudi soir au lundi matin, de 19h00 à 7h00.

Assurances A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Chaque exposant doit souscrire une police « tous risques exposition » pour tous les matériels qu'il serait amené à installer sur son stand (attestation à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription)

Je soussigné déclare être en possession d'une assurance couvrant les dégâts matériels que je pourrais occasionner ou subir lors de Foire Exposition des 24-25 & 26 AVRIL 2026 à La Chapelle des Marais. Je m'engage, en outre, à ne pas mettre en cause les organisateurs, la responsabilité de ceux-ci étant dégagée pour tout incident ou accident.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Foire Exposition

Fait à

Le

Cachet et signature :

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

1- Date et lieu de la manifestation

Elle aura lieu le vendredi 24 – samedi 25 & dimanche 26 AVRIL 2026 au Complexe sportif de La Perrière RD 33 (en intérieur et extérieur) à LA CHAPELLE DES MARAIS (44410).

Dans le cas où le salon ne pourrait avoir lieu pour des raisons majeures ou imprévisibles, les demandes d'emplacement seront annulées purement et simplement. La responsabilité du Comité d'Organisation serait exclusivement limitée au remboursement des sommes versées par les exposants.

2- Heures d'ouverture aux visiteurs :

Le vendredi 24 AVRIL de 14h00 à 19h00, samedi 25 AVRIL de 10h00 à 19h00 et dimanche 26 AVRIL de 10h00 à 19h00.

3- Adhésions

Les adhésions pourront se faire par courriel (foireexpositioncdm@gmail.com) mais ne seront **validées qu'après envoi du dossier d'inscription accompagné des deux chèques ou paiement par virement bancaire**, elles sont définitives et irrévocables pour l'exposant. Les versements effectués demeurent acquis à l'Association organisatrice, même si l'exposant renonce à exposer pour une raison quelconque.

Le Comité d'Organisation de la Foire Exposition examine les demandes et statue sur les admissions. Il est entièrement libre d'accepter ou de refuser l'admission sans avoir à faire connaître ses raisons. Les commerçants et industriels forains ne sont pas admis dans l'enceinte de la manifestation.

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous louer à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur concession.

Chaque exposant doit avoir son stand particulier, il ne peut présenter d'autres produits que ceux qu'il a déclarés.

4- Installation des stands

Les emplacements sont fixés par le Comité d'Organisation.

Chaque exposant ou son délégué pourra au transport, à la réception et à la mise en place des objets à exposer.

Les exposants devront avoir terminé leur installation, au plus tard, le jeudi 23 AVRIL 2026 à 18h00 impérativement.

L'enlèvement des marchandises, objets exposés, est interdit pendant la manifestation. Cet enlèvement ne pourra avoir lieu que le jour de la clôture soit à partir du **dimanche 26 AVRIL à 19h00** et terminé au plus tard le **lundi 27 AVRIL à 12h00 impérativement**.

5- Responsabilité des exposants

La direction décline toute responsabilité concernant les installations édifiées par les exposants. Ceux-ci devront laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations, leurs matériels ou marchandises seront à la charge des exposants. **L'exposant devra obligatoirement appliquer la loi sur le travail et surtout nous renvoyer la fiche jointe signée avec le dossier d'inscription.**

6- Assurance

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie et sinistre quelconque, etc...

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes, des vols, avaries et tout autre dommage pouvant survenir aux matériels exposés et au matériel d'installation.

Il est rappelé que chaque exposant peut être rendu responsable des accidents corporels ou des dommages matériels causés aux tiers par lui-même, le personnel dont il doit répondre, par son matériel ou ses marchandises. **Les exposants auront donc à souscrire une police les garantissant contre ce genre de risques**

7- Application du règlement

Les participants, en signant leur dossier d'inscription, acceptent de ce fait les prescriptions du règlement. En cas d'infraction au règlement, la direction de la Foire pourra prononcer l'expulsion immédiate de **l'exposant contrevenant sans que celui-ci ne puisse demander le remboursement des sommes versées ou une indemnité de quelque nature que ce soit.**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

FICHE TECHNIQUE

Organisateurs

Comité d'Organisation de la Foire Exposition avec la participation de la Mairie de La Chapelle des Marais

Contacts

Alexandra GICQUIAUD – 06.78.15.53.64
Isabelle GELARD – 06.32.52.24.23

Lieu

Complexe Sportif de la Perrière -RD33
44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

Dates

Vendredi	24 AVRIL 2026
Samedi	25 AVRIL 2026
Dimanche	26 AVRIL 2026

Horaires

Ouverture de la foire au public : vendredi 24 AVRIL à 14h00

Inauguration le vendredi 24 AVRIL à 17h30

Horaires d'ouverture de la foire : le vendredi 14h00 à 19h00, le samedi 10h00 à 19h00 et dimanche 10h00 à 19h00.

Stands

Les stands sont composés de modules de 9m² minimum, le prix comprend la location, le branchement électrique, le gardiennage de nuit et les annonces sonores publicitaires pendant la Foire.

Installations

Les stands pourront être mis en place à partir du mercredi 22 AVRIL 2026 (gardiennage assuré à partir du jeudi soir).

Les opérations de montage et de nettoyage devront être terminées le jeudi 23 AVRIL 2026 à 18h00 impérativement

Les démontages et déménagements pourront se faire le dimanche 26 AVRIL 2026 à partir de 19h00 et terminés au plus tard le lundi 27 AVRIL 2026 à 12h00 impérativement.

Gardiennage

Le gardiennage sera assuré toutes les nuits par une société de surveillance spécialisée, du jeudi soir au lundi matin, de 19h00 à 7h00.

Assurances A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Chaque exposant doit souscrire une police « tous risques exposition » pour tous les matériels qu'il serait amené à installer sur son stand (attestation à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription)

Je soussigné déclare être en possession d'une assurance couvrant les dégâts matériels que je pourrais occasionner ou subir lors de Foire Exposition des 24-25 & 26 AVRIL 2026 à La Chapelle des Marais. Je m'engage, en outre, à ne pas mettre en cause les organisateurs, la responsabilité de ceux-ci étant dégagée pour tout incident ou accident.

Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement de la Foire Exposition

Fait à

Le

Cachet et signature :

EXEMPLAIRE A RETOURNER SIGNER ET ACCOMPAGNE DU REGLEMENT.

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

1- Date et lieu de la manifestation

Elle aura lieu le vendredi 24 – samedi 25 & dimanche 26 AVRIL 2026 au Complexe sportif de La Perrière RD 33 (en intérieur et extérieur) à LA CHAPELLE DES MARAIS (44410).

Dans le cas où le salon ne pourrait avoir lieu pour des raisons majeures ou imprévisibles, les demandes d'emplacement seront annulées purement et simplement. La responsabilité du Comité d'Organisation serait exclusivement limitée au remboursement des sommes versées par les exposants.

2- Heures d'ouverture aux visiteurs :

Le vendredi 24 AVRIL de 14h00 à 19h00, samedi 25 AVRIL de 10h00 à 19h00 et dimanche 26 AVRIL de 10h00 à 19h00.

3- Adhésions

Les adhésions pourront se faire par courriel (foireexpositioncdm@gmail.com) mais ne seront validées qu'après envoi du dossier d'inscription accompagné des deux chèques ou paiement par virement bancaire, elles sont définitives et irrévocables pour l'exposant. Les versements effectués demeurent acquis à l'Association organisatrice, même si l'exposant renonce à exposer pour une raison quelconque.

Le Comité d'Organisation de la Foire Exposition examine les demandes et statue sur les admissions. Il est entièrement libre d'accepter ou de refuser l'admission sans avoir à faire connaître ses raisons. Les commerçants et industriels forains ne sont pas admis dans l'enceinte de la manifestation.

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous louer à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur concession.

Chaque exposant doit avoir son stand particulier, il ne peut présenter d'autres produits que ceux qu'il a déclarés.

4- Installation des stands

Les emplacements sont fixés par le Comité d'Organisation.

Chaque exposant ou son délégué pourra au transport, à la réception et à la mise en place des objets à exposer.

Les exposants devront avoir terminé leur installation, au plus tard, le jeudi 23 AVRIL 2026 à 18h00 impérativement.

L'enlèvement des marchandises, objets exposés, est interdit pendant la manifestation. Cet enlèvement ne pourra avoir lieu que le jour de la clôture soit à partir du dimanche 26 AVRIL à 19h00 et terminé au plus tard le lundi 27 AVRIL à 12h00 impérativement.

5- Responsabilité des exposants

La direction décline toute responsabilité concernant les installations édifiées par les exposants. Ceux-ci devront laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations, leurs matériels ou marchandises seront à la charge des exposants. **L'exposant devra obligatoirement appliquer la loi sur le travail et surtout nous renvoyer la fiche jointe signée avec le dossier d'inscription.**

6- Assurance

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie et sinistre quelconque, etc...

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes, des vols, avaries et tout autre dommage pouvant survenir aux matériels exposés et au matériel d'installation.

Il est rappelé que chaque exposant peut être rendu responsable des accidents corporels ou des dommages matériels causés aux tiers par lui-même, le personnel dont il doit répondre, par son matériel ou ses marchandises. **Les exposants auront donc à souscrire une police les garantissant contre ce genre de risques**

7- Application du règlement

Les participants, en signant leur dossier d'inscription, acceptent de ce fait les prescriptions du règlement. En cas d'infraction au règlement, la direction de la Foire pourra prononcer l'expulsion immédiate de l'exposant contrevenant sans que celui-ci ne puisse demander le remboursement des sommes versées ou une indemnité de quelque nature que ce soit.